



question pour reprise apres maladie

Par **tihadi**, le **11/09/2012** à **03:42**

Bonjour,

j'ai des questions a poser et je vous remercie d'avance de me répondre.

Je suis agent de sécurité j'étais harceler par mon patron pendant 1 an et demi je me suis mis en arrêt maladie depuis le 1er juin 2012 pour dépression, la psychiatre ma fait inapte pour travaillé, mon arrêt maladie se termine le 16 septembre. Je me suis renseigné et ils m'ont dis que mon employeur doit prendre un rendez vous de prés reprise pour que je puisse lancer une procédure d'inaptitude et qu'il a 8 jours pour le faire et que je ne dois pas reprendre le travail jusqu'à ce que je passe par la médecine du travail.

Alors mes questions sont les suivantes :

- si mon employeur ne me prend pas le rendez vous qu'est ce que je dois faire?
- s'il dépasse le période de 8 jours est ce qu'il doit me payé mon salaire ou pas ?

Merci de m'avoir lu et j'attends vos réponse.

Par **P.M.**, le **11/09/2012** à **08:32**

Bonjour,

C'est donc le médecin qui vous a prescrit un arrêt-maladie justifié par votre état de santé car ce n'est pas vous qui pouvez vous y mettre...

Il serait prudent de prévenir l'employeur que vous n'aurez pas de prolongation pour qu'il puisse prendre le rendez-vous pour la visite de reprise auprès du Médecin du Travail et vous y convoquer...

J'ajoute que vous pourriez vous même prendre rendez-vous à condition de prévenir préalablement l'employeur de cette visite de reprise...

Après, il conviendrait d'aviser en fonction des circonstances sans les anticiper...